

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote des taxes 2025 - 2025_26

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxes habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2023 pour le budget 2024 et les taux adoptés sont

- Taxe sur le foncier bâti :	32.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti :	26.06 %
- Taxe sur l'habitation :	13.47 %

- Le produit attendu est de 148 514 €

La secrétaire de séance
Marie-France MURAT



Le Maire,
Olivier MURAT

